

Le 20 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Madame DUMAZET, Madame KHEBRARA à Madame BRUEL, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de paiement – Création d'une AP/CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de créer une nouvelle AP/CP au programme 0334 relative aux travaux de réfection des cours d'écoles.

Il précise que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 9 novembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231121-2023-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle AP/CP au programme 0334 relative aux travaux de réfection des cours d'écoles.
- **PRECISE** que pour l'opération 0334, les crédits de paiement de 2023 sont inscrits dans la délibération « décision modificative n°1 » prise au cours de cette séance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à ces opérations telles que détaillées dans le tableau annexé, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 novembre 2023

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisation de programme				Crédits de paiement				Reste à financer
N°	Libellé	Votées (délibération précédente)	Votée sur l'exercice en cours	Crédits réalisés sur exercices antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2023 (BP+BS)	Révision exercice 2023	Crédits de paiement 2023 révisés	Exercice 2024 et au-delà
0334 Dépenses	Réfection des cours d'écoles		800 000,00			20 000.00	20 000.00	780 000.00